

Mémoire présenté à la Commission des transports et de
l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec concernant
la gestion des matières résiduelles

Préparé et déposé par
La Ville de Côte Saint-Luc
Le 1^{er} février, 2008

Table des matières

I. Introduction	3
Côte Saint-Luc et l'environnement (2004)	4
II. Planification originale	5
Le jour de la collecte.....	6
III. Implantation	8
Bac	8
Couleur des bacs	8
Traitement des déchets.....	9
Articles compostables	9
Sacs	10
Zone du projet pilote.....	11
Communication.....	11
Coûts	12
IV. Résultats.....	13
Couverture médiatique.....	14
Commentaires des résidents.....	14
V. Conclusion	15
VI. Recommandations.....	16
Annexes.....	17

I. Introduction

La Ville de Côte Saint-Luc est heureuse de pouvoir présenter les résultats de son programme de gestion des matières organiques aux membres de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec.

Ce mémoire fournira de l'information de fond concernant les méthodes utilisées par la Ville de Côte Saint-Luc pour implanter son programme de collecte des matières organiques en plus de proposer des recommandations au gouvernement du Québec. Nous espérons que notre programme de collecte à trois voies devienne un modèle pour les municipalités à travers tout le Québec.

À propos de Côte Saint-Luc

La Ville de Côte Saint-Luc est la troisième municipalité en importance sur l'île de Montréal. Ses programmes de sports et loisirs, ses 28 parcs et sa Bibliothèque moderne font de Côte Saint-Luc une communauté résidentielle où il fait bon vivre dans l'ouest de l'île.

Côte Saint-Luc a toujours été à l'avant-garde dans les domaines de la santé et de la sécurité. C'est la première ville au Canada à avoir rendu obligatoire le port du casque de vélo et une des premières municipalités à avoir banni l'usage des pesticides. La municipalité est l'une des seules au Québec à avoir instauré il y a 30 ans un service d'urgence de premiers répondants. En 2006, Côte Saint-Luc devient la première municipalité de la province à se doter d'un programme de Citoyens en patrouille. De plus, Côte Saint-Luc est une municipalité bilingue avec une population très diversifiée à prédominance anglophone. La Ville a toujours été à l'avant-plan des dossiers des droits de la personne.

Voici quelques faits et statistiques pour vous aider à mieux comprendre la population de Côte Saint-Luc :

- Population : 31,395
- Nombre de foyers : 13,535
- Âge médian : 49

- Électeurs enregistrés : 22,000
- Superficie : 6.95 km²
- Pourcentage de locataires : 50.6 %
- Pourcentage de propriétaires : 49.4 %

Côte Saint-Luc et l'environnement (2004)

- Taux de recyclage de Côte Saint-Luc : 27 %
- Taux de recyclage de Montréal : 34 %
- Taux de recyclage des matières organiques de Côte Saint-Luc: 16 %
- Taux de recyclage des matières organiques de Montréal : 10 %

En se basant sur les données ci-dessus, la Ville de Côte Saint-Luc concentre ses efforts dans l'amélioration de sa performance environnementale en priorisant son projet de collecte à trois voies, incluant un nouveau programme de recyclage avec les bacs bleus pour les appartements et les condominiums, ainsi que le programme de collecte des matières organiques pour les maisons unifamiliales et les duplex.

En septembre 2007, Côte Saint-Luc est devenue la seule municipalité sur l'île de Montréal, et une des seules au Québec, à offrir un programme de collecte à trois voies.

Côte Saint-Luc espère être une des premières villes du Québec à atteindre la cible de 60% de réacheminement des déchets tel qu'énoncé dans *La politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

II. Planification originale

Pour préparer l'implantation de son programme de collecte des matières organiques, la Ville de Côte Saint-Luc a étudié des programmes similaires instaurés dans certaines villes en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique, aux États-Unis, en Europe et en Australie. Le 28 août 2006, le conseil de Côte Saint-Luc a adopté à l'unanimité un plan en trois phases de collecte des matières organiques.

- Phase 1: lancer un projet pilote de collecte des matières organiques pour quelques centaines de maisons dans un ou deux districts.
- Phase 2: Étendre le projet de collecte des matières organiques à toutes les maisons unifamiliales et à tous les duplex.
- Phase 3: Étendre la collecte des matières organiques aux immeubles d'habitation.

Questions clés

- Qui procédera à la collecte des matières organiques?
- Quel jour se déroulera la collecte?
- Quels employés seront responsables du programme?
- Quand devrions-nous lancer le projet pilote?
- Quel type de bacs devrait être utilisé?
- De quelle couleur devrait être les bacs?
- Où acheminerons-nous les matières organiques?
- Quels items accepterons-nous?
- Quelle sorte de sacs allons-nous accepter?
- Combien de maisons et quels types d'habitations participeront au projet pilote?
- Comment allons-nous informer les résidents au sujet du programme?
- Quel sera le matériel didactique utilisé pour aider la population?
- Quels seront les coûts du programme?

Collecte

Le premier problème de logistique a été de savoir comment transporter les matières organiques des résidants pour les acheminer au site de traitement, puisque celui-ci n'est pas au même endroit que notre site d'enfouissement.

Jusqu'à la fin de 2006, les vidanges de Côte Saint-Luc étaient ramassées par un contracteur privé. Demander à un contracteur de réserver un camion pour procéder à la collecte des matières organiques et les amener à un site différent aurait été difficile quoique pas impossible. À cette date, Côte Saint-Luc et plusieurs de ses voisins entamèrent un processus d'appel d'offre pour trouver un contracteur pour la collecte et le transport des matières résiduelles qui devaient débiter en janvier 2007. La plus basse soumission avoisinait 1 million \$ pour 2007, ce qui représentait plus du double des coûts de l'année précédente (450 000 \$ en 2006).

La Ville de Côte Saint-Luc a donc procédé à une analyse de retour sur les investissements et a déterminé qu'il serait plus rentable d'acheter des camions à ordures et d'embaucher des employés pour effectuer la collecte et le transport des matières organiques nous-mêmes. Une partie de l'argent épargné avec cette option serait utilisée pour étendre le projet de recyclage à tous les immeubles à logement et pour financer le projet pilote de collecte des matières organiques.

Le jour de la collecte

Avant le début du projet pilote, la Ville de Côte Saint-Luc procédait à la collecte des ordures deux fois par semaine et procédait à la collecte du recyclage une fois par semaine. Dans le cadre du projet pilote, la ville a décidé de substituer une des journées de collecte d'ordures ménagères par une journée de collecte des matières organiques.

Ainsi, les résidants ont toujours trois jours de collecte, mais chaque journée est spécifique à un type de déchet. La Ville procède à la collecte du bac à recyclage bleu et au bac brun de matières organiques le mardi et procède à la collecte des ordures ménagères le vendredi.

L'équipe

La Ville de Côte Saint-Luc a embauché un technicien en gestion environnementale des déchets pour coordonner l'extension du recyclage à tous les appartements et les

condominiums et pour implanter le projet pilote de collecte des matières organiques. (Voir **Annexe A** pour la description de l'emploi).

Échéancier

La Ville a décidé de débiter son projet pilote de collecte des matières organiques vers la fin de l'été et le début de l'automne 2007 afin d'avoir suffisamment de temps pour se préparer. De plus, nous ne voulions pas commencer le projet au milieu de l'été par crainte que les résidents ne se plaignent des odeurs et décident de ne pas participer. Les bacs bruns ont été distribués aux maisons durant la semaine du 17 septembre 2007 et la première collecte a eu lieu le mardi 25 septembre 2007.

III. Implantation

Bac

Après avoir analysé les différentes dimensions de bacs, la Ville de Côte Saint-Luc a décidé d'utiliser un collecteur d'ordures ménagères de 7.5 litres et un bac brun de 46.5 litres. Le collecteur d'ordures ménagères peut être placé sur ou sous l'évier de cuisine. Le bac brun peut être placé à l'extérieur ou dans le garage – à l'endroit où les résidants gardent habituellement leurs déchets. Il y a un espace sur les bacs bruns, prévu pour inscrire une adresse. Le bac brun de 46.5 litres vient avec un verrou de métal pour empêcher les animaux sauvages de l'ouvrir.

Étant donné que Côte Saint-Luc a le plus haut pourcentage d'ânés au Québec et que la plupart des résidants ont des garages relativement petits sans espace pour un trop grand bac, le plus petit bac de 46.5 litres a été le choix logique et le même que celui utilisé dans la région métropolitaine de Toronto.

La Ville a également fait l'acquisition de 100 bacs plus gros de 120 litres et de 240 litres pour les résidants qui trouvent que 46.5 litres n'est pas suffisant. Les résidants peuvent ramener leur petit bac brun afin d'en obtenir un plus gros en se présentant au bureau des travaux publics durant les heures d'ouverture. Même si les camions à ordures de Côte Saint-Luc n'ont pas de bras mécanique pour soulever facilement les plus gros bacs, notre équipe peut attacher manuellement le bac à l'aide d'un treuil et déverser le contenu dans le camion.

Couleur des bacs

La plupart des autres provinces utilisent des bacs verts pour la collecte des matières organiques. À l'origine, Côte Saint-Luc allait utiliser des bacs verts pour faire comme les provinces voisines. Toutefois, nous avons changé d'idée et avons opté pour les bacs bruns à la place et ce, pour deux raisons. Premièrement, les municipalités voisines utilisent des bacs verts pour la collecte du recyclage. Deuxièmement, l'instance gouvernementale qui gère le recyclage au Québec, Recyc-Québec, a décidé qu'elle recommanderait l'utilisation des bacs bruns pour les municipalités au Québec.

Traitement des déchets

Notre choix initial pour traiter les matières organiques était d'utiliser le complexe environnemental St-Michel (carrière Miron) sur l'île de Montréal. Cependant, le complexe ne prend que les feuilles mortes durant la collecte saisonnière.

Nous avons finalement retenu les services de GSI Environnement pour le site de traitement. GSI Environnement gère déjà des sites de traitement des matières organiques pour plusieurs villes en Ontario et pour le projet pilote de la Ville de Pointe-Claire. Nos matières organiques sont transportées dans un site spécial à St-Basile-Le-Grand où elles sont transformées en compost.

Articles compostables

Après avoir consulté la firme GSI, nous avons décidé d'accepter presque toutes les matières organiques à quelques exceptions près, comme les couches car elles contiennent également des composantes en plastique (voir l'annexe B pour une liste des articles acceptés).

Voici une liste d'articles acceptés par la Ville de Côte Saint-Luc dans son programme de collecte des matières organiques.

- Fruits et légumes
- Pâtes, pains et céréales
- Viande et poisson
- Produits laitiers et coquilles d'oeufs
- Mouture de café, filtres et sachets de thé
- Biscuits, gâteaux et bonbons
- Serviettes et mouchoirs en papier souillés
- Emballages d'aliments en papier ou carton souillés
- Fleurs et plantes d'intérieur, terre comprise
- Les déchets et litière d'animaux

- Le gazon coupé
- Les mauvaises herbes et autres résidus de jardin
- Les feuilles mortes
- L'écorce, des copeaux de bois et bran de scie
- Petites branches (moins de 30 cm de long)

Sacs

Côte Saint-Luc a étudié quatre options permettant de conserver les matières organiques avant la collecte :

1. Doubler les bacs de papier journal
2. Utiliser des sacs de papier
3. Utiliser des sacs de compostage biodégradables
4. Utiliser des sacs d'épicerie en plastique

Nous avons décidé d'accepter les trois premières options, mais pas les sacs d'épicerie en plastique. Même s'ils sont accessibles immédiatement, les sacs d'épicerie en plastique prennent des centaines d'années à se décomposer et donc devraient être retirés des matières organiques à l'usine de compostage, ce qui augmenterait les coûts.

Si jamais les bacs étaient pleins et ne pouvaient plus contenir des matières organiques, les résidants pourraient utiliser des sacs de papier ou des sacs de compostage biodégradables qu'ils déposeraient à côté de leur bac brun les jours de collecte.

Côte Saint-Luc paie présentement 59 \$ par tonne de matières organiques traitée. Si nous acceptons les sacs de plastique, nous estimons que les coûts pourraient grimper de 100 \$ ou 130 \$ par tonne. Les options choisies par la Ville de Côte Saint-Luc, soient les papiers journaux, les sacs en papier et les sacs de compostage biodégradables se décomposent en quelques mois dans de bonnes conditions de compostage.

Chaque résidence participant au projet pilote de collecte des matières organiques a reçu quelques échantillons de sacs de compostage biodégradables qui sont également

disponibles dans les magasins locaux et à l'hôtel de ville (voir l'annexe C pour la liste des endroits où se procurer ces sacs). Les sacs de compostage biodégradables sont faits de fécule de maïs ou de pommes de terre et sont biodégradables à 100 %. Ils doivent être certifiés biodégradables et avoir soit la certification européenne soit celle des États-Unis (vous trouverez l'information sur la certification et les compagnies dans l'annexe C). À ce stade-ci, il n'existe toujours pas de certification canadienne ou québécoise.

Le plus grand obstacle dans la réussite complète du projet pilote de collecte des matières organiques est de convaincre les résidents d'acheter de nouveaux sacs lorsqu'ils n'ont plus d'échantillons.

Note : Nous avons également étudié de nombreuses villes au Québec qui ne permettent pas l'utilisation de sacs. Pour des raisons d'hygiène et pour réduire les possibles impacts négatifs d'avoir à séparer les matières résiduelles, nous avons décidé de demander aux résidents d'emballer leurs matières organiques dans du papier journal ou de les mettre dans un sac. De plus, les camions achetés par Côte Saint-Luc n'ont pas de sortie pour drainer les eaux de lessivage produites lorsqu'aucun sac n'est utilisé.

Zone du projet pilote

Un camion à ordures de la Ville de Côte Saint-Luc a la capacité de ramasser les matières organiques provenant de 500 maisons. Pour cette raison d'ordre pratique, nous avons décidé de lancer notre projet pilote de collecte des matières organiques avec 500 maisons. Les maisons choisies dans les districts 4 et 5 de Côte Saint-Luc avaient toutes la même journée pour la collecte des ordures, ce qui a facilité l'organisation du projet pilote (vous pouvez consulter une carte du projet pilote dans l'ouest de Côte Saint-Luc dans l'annexe D).

Communication

Le projet pilote de collecte des matières organiques a été présenté pour la première fois à la réunion de consultation du district no 4, le 22 octobre 2006 et la réponse a été très positive. Dans le but de faire la meilleure promotion possible de notre projet, des représentants élus, des employés et des bénévoles ont visité les 500 maisons pour expliquer les changements.

Le comité environnemental (CSL ÉcoAction), les patrouilleurs verts embauchés dans un programme de travail d'été et les conseillers Allan Levine, Dida Berku et Steven Erdelyi

ont visité les maisons. Les réactions étaient généralement positives de la part des résidants qui étaient excités à l'idée de participer au projet pilote. Plusieurs résidants avaient déjà été mis au courant de la collecte des matières organiques par le biais de membres de leurs familles demeurant dans la grande région de Toronto ou par des articles de journaux (une revue de presse est présentée dans l'annexe E). Une session d'orientation du projet de collecte des matières organiques a eu lieu le jeudi 23 août 2007 en soirée.

Chaque résidant a reçu une lettre lui décrivant le projet, une carte explicative plastifiée, une brochure avec les questions les plus fréquemment posées et un DVD de 8 minutes faisant la démonstration du processus (voir annexe B). Nous avons également préparé un autocollant à poser sur le rebord du collecteur de cuisine avec la liste des éléments pouvant aller dans le bac.

Coûts

Les coûts pour le bac brun, pour le collecteur de cuisine et pour le DVD acheté de Nova Envirocom étaient de 22.66 \$ plus taxes par foyer. Les sacs de compostage distribués avec les bacs nous ont été donnés par différentes compagnies comme échantillons. Les autres outils didactiques n'ont coûté que quelques dollars par foyer. Le coût total par foyer pour tout l'ensemble est de 25 \$ (voir l'annexe F pour le budget).

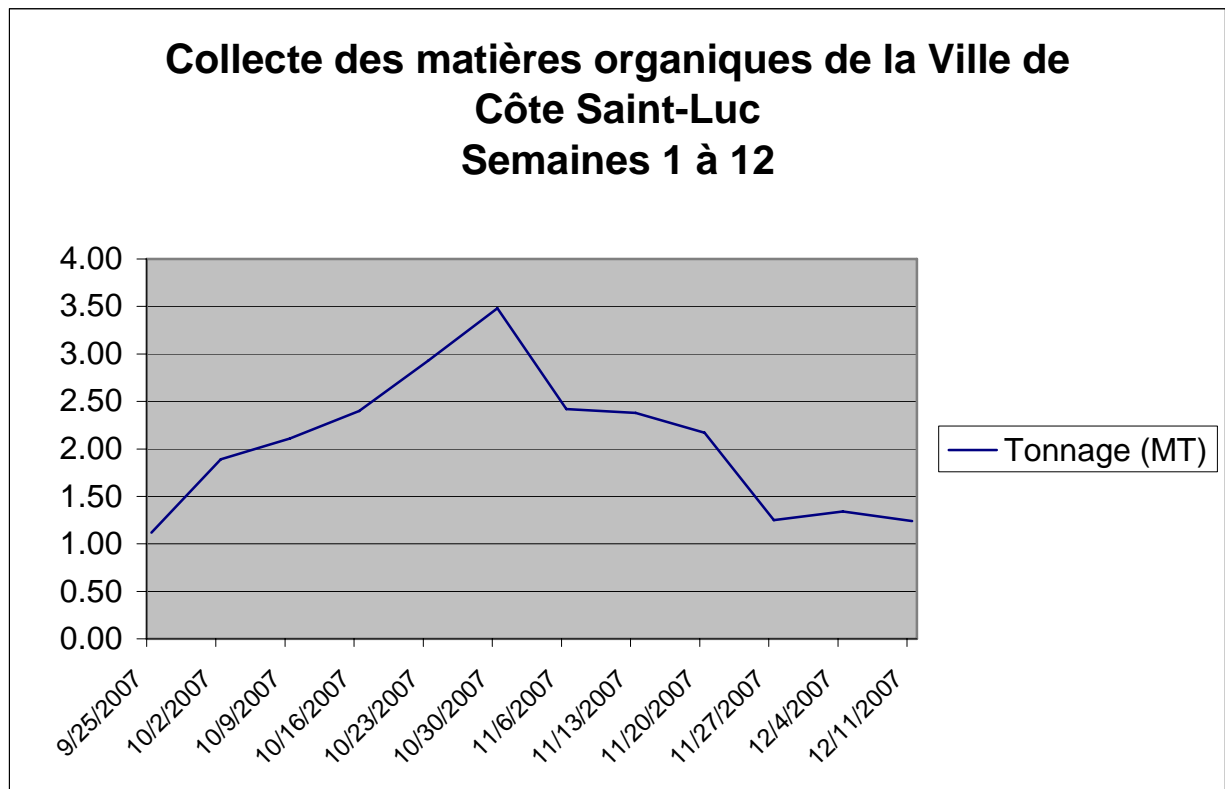
Le coût de traitement est de 59 \$ par tonne, ce qui est un peu plus cher que de déverser dans une décharge, soit 55 \$ (45 \$ plus les 10 \$ en redevances). Il n'y a pas eu d'augmentation des coûts de transport ou de main-d'œuvre étant donné que les matières résiduelles de Côte Saint-Luc étaient déjà acheminées sur la rive-sud de Montréal.

Le coût total du projet pilote de collecte des matières organiques de 500 maisons est de moins de 20 000 \$ par année.

IV. Résultats

Le projet pilote de collecte des matières organiques de la Ville de Côte Saint-Luc a atteint un niveau de participation de **85 pourcent** au cours des quatre semaines suivant son lancement dans 500 unités résidentielles.

Les tableaux suivants montrent les premières 12 semaines de la collecte des matières organiques. La pointe dans le tonnage a été atteinte au moment où les résidents ont ajouté des feuilles mortes dans leurs bacs bruns.



Pour établir la quantité de matières organiques qui n'a pas été dirigée vers la décharge, par les résidents du projet pilote, nous avons utilisé la méthodologie suivante :

1. La quantité de matières résiduelles produite chaque semaine par 490 unités résidentielles est estimée à 8,68 tonnes.

2. Le pourcentage de matières organiques dans l'ensemble des matières résiduelles est estimé à 40 pourcent.
3. Conséquemment, la quantité de matières organiques produite chaque semaine par 490 unités résidentielles est estimée à 3,47 tonnes.
4. La quantité moyenne de matières organiques recueillie chaque semaine dans les 490 unités résidentielles (durant 16 semaines) est de 1,89 tonnes.

Pour déterminer le taux de détournement, nous avons utilisé la méthode de calcul suivante à partir des données du tableau ci-dessus.

Matières organiques recueillies dans les bacs bruns (1,89 tonnes) / Estimé des matières organiques (3,47 tonnes) / x 100 = **54,53 pourcent**

Pour ces raisons, en nous basant sur les résultats du projet pilote, nous estimons que les résidants détournent **54,53 pourcent** de leurs déchets organiques des décharges.

Couverture médiatique

Le projet pilote de collecte des matières organiques a été couvert par La Presse, The Gazette, TQS, CBC News, CTV News et les radios et journaux locaux. Des élus de la Ville de Côte Saint-Luc ont rencontré des conseillers et des élus de la Ville de Montréal et de plusieurs autres villes reconstituées sur l'île de Montréal et des représentants d'organisations non gouvernementales qui désirent suivre notre exemple le plus tôt possible.

Commentaires des résidants

Au début de l'année 2008, nous ferons un sondage auprès des participants pour avoir une idée exacte du taux de satisfaction par rapport au projet pilote, mais nous pouvons déjà dire que jusqu'à maintenant les commentaires ont tous été très positifs. Nous avons reçu beaucoup de demandes par téléphone de résidants qui n'étaient dans le projet pilote et qui ont hâte de participer au programme. Notre objectif est d'implanter la collecte des matières organiques dans les bacs bruns dans toutes les unités résidentielles et duplex de Côte Saint-Luc à l'automne 2008.

V. Conclusion

L'expérience de la Ville de Côte Saint-Luc nous amène à dire que jusqu'à maintenant, la collecte des matières résiduelles est relativement facile à débiter, moins chère que ce que nous pourrions croire, grâce aux fonds provinciaux, et elle est populaire auprès des résidants.

Le coût d'un ensemble bac brun incluant tout le matériel didactique était relativement peu élevé et devrait être couvert par les fonds provenant des redevances pour l'élimination des matières résiduelles allouées par le gouvernement du Québec¹.

En mettant sur pied la collecte porte-à-porte des matières organiques, la Ville de Côte Saint-Luc espère devenir une des premières municipalités au Québec à atteindre l'objectif de détourner 60 % de ses déchets. Le compostage des déchets organiques produit des gaz à effet de serre 25 fois moins dommageables que leur déversement dans les décharges et permettent aux déchets de devenir un compost fort utile dans un délai de moins d'un an.

En tant que communauté suburbaine de 31,395 personnes, le programme de collecte de matières organiques de Côte Saint-Luc peut devenir un modèle pour les autres villes, petites ou grandes, sur l'île ou à l'extérieur de l'île de Montréal. Nous sommes prêts et capables d'aider d'autres villes à implanter leur programme et nous espérons que nous pouvons venir en aide au gouvernement du Québec dans la préparation de sa *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2009-2019*.

¹ Malheureusement, les fonds alloués par le gouvernement du Québec sont retenus par le conseil d'agglomération de Montréal - contrôlé par la Ville de Montréal – et Montréal doit toujours distribuer plus de 18 millions \$ en fonds disponibles aux 15 municipalités de l'île. Assumant que Montréal distribuera ces fonds, d'autres municipalités sur l'île peuvent lancer des programmes semblables à des coûts peu élevés pour les contribuables.

VI. Recommandations

1. Les villes ont besoin d'avoir un modèle détaillé pour faciliter l'implantation d'un programme de collecte des matières résiduelles.
2. L'argent en provenance de programmes du gouvernement du Québec doit être utilisé uniquement pour des initiatives environnementales et le gouvernement doit s'assurer qu'il est dépensé pour ces raisons.
3. Les résidants ont besoin de plus d'information via une campagne d'information publique à la télévision, sur internet et dans les journaux.
4. Une certification compostable doit être appliquée sur les emballages alimentaires (par exemple, les emballages de restauration rapide ou de nourriture à emporter).
5. Le gouvernement du Québec doit garantir que les produits recyclables et compostables sont clairement identifiés et étiquetés.
6. Le gouvernement du Québec doit travailler avec l'industrie et les associations d'affaires de la province pour établir un échéancier de façon à ce que toutes les entreprises au Québec fassent la transition du sac de plastique vers le sac compostable ou le sac de papier.
7. Les épicerie, les commerces de gros de produits alimentaires, les installations gouvernementales avec des cuisines de taille industrielle (par exemple, les hôpitaux et les écoles) devraient être obligés d'envoyer leurs matières organiques au compostage.

Annexes

Annexe A : Description d'emploi pour un poste de technicien en matières résiduelles, environnement et sécurité.

Annexe B : Matériel didactique

- Photo du matériel didactique
- Lettre de présentation
- Carte d'information plastifiée
- Brochure avec les questions fréquemment posées
- Scénario pour DVD (www.cotesaintluc.org/fr/BacBrun)
- Autocollant pour le collecteur de cuisine
- Brochure pour la collection de feuilles mortes
- Bulletin de liaison pour la Zone du bac brun
- Écriteau pour la Zone du bac brun
- Affiche pour sacs à compostage en vente ici

Annexe C : Information sur les sacs à compostage

- Lieux où est vendu le matériel pour la collecte de matières organiques
- Compagnies fabriquant les sacs à compostage (liste partielle)
- Certifications pour sacs à compostage

Annexe D : Carte de la zone du projet pilote

Annexe E : Échantillons de coupures de presse

Annexe F : Projection budgétaire